



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
D'ÉTUDES ET
DE SPORTS
SOUS-MARINS



TIR SUR CIBLE
SUBAQUATIQUE

MANUEL DE FORMATION TSC

**ACCOMPAGNANTS
ENSEIGNANTS
FORMATEURS
DE PRATIQUANTS TIR SUR CIBLE
HANDISUB®**

**COMMISSION
TIR SUR CIBLE
SUBAQUATIQUE**

FFESSM

SEPTEMBRE 2025

ACCOMPAGANTS, ENSEIGNANTS, FORMATEURS DE TIR SUR CIBLE HANDISUB®

Le cursus « Praticants TSC Handisub® » est conçu pour accueillir tous les pratiquants en situation de handicap (PESH). Pour ce faire, les formations comportent à la fois un volet théorique et un volet pratique afin d'appréhender les spécificités de chaque situation et les adaptations nécessaires.

Les accompagnants (AH) peuvent assister avant et après l'activité, voire accompagner les PESH TSC selon leurs prérogatives.

Les qualifications encadrants résultent de formations complémentaires aux diplômes de la FFESSM (initiateurs ou moniteurs).

- ▶ Les EH TSC sont les Enseignants pour pratiquants TSC en situation de handicap.
- ▶ Les MEFEH sont les formateurs des Enseignants (EH) pour PESH TSC.

PRÉCAUTIONS EN FONCTION DU NIVEAU DE L'ENCADRANT

Des **observations** et des **tests** simples, enseignés au futur encadrant pendant sa formation (EH TSC), lui permettent de savoir très rapidement s'il a la capacité d'encadrer seul le pratiquant en situation de handicap qui se présente à lui ou s'il doit solliciter un encadrant supplémentaire, voire un titulaire de la qualification supérieure (MEFEH TSC).

HANDICAP MODÉRÉ

Le premier test de détermination du handicap pour la pratique TSC consiste à s'assurer de la capacité du pratiquant TSC :

- à avoir une bonne **compréhension des consignes** et une communication efficace.
- à être capable en surface de **maintenir ses voies aériennes supérieures** hors de l'eau, sans l'aide d'un tiers.
- à pouvoir **compenser ses oreilles** lors de la descente au fond vers la zone de tir.
- à savoir **gérer ses émotions** et ne pas avoir de risque avéré de panique.
- à savoir **gérer son arbalète**, avec ou sans l'aide d'un tiers.

Dans le cas d'un PESH TSC présentant une cécité complète ou des difficultés de préhension (par exemple suite à une amputation de la main, du bras, une tétraplégie incomplète, un trouble de coordination...), un encadrant EH supplémentaire peut aider à la prise de décision en évaluant le pratiquant, dans l'eau, à faible profondeur, et faire pratiquer l'activité TSC en binôme avec 2 EH. Pour compléter ce test, l'encadrant qui prend en charge une personne en situation de handicap liée à un trouble du neurodéveloppement (mental ou cognitif) ou à une affection psychique peut se référer à la boîte à outils. Celle-ci permet de s'assurer de l'efficacité de la communication, de l'autonomie et d'une socialisation suffisante du pratiquant, permettant de le considérer comme étant en situation de handicap modéré pour l'activité TSC prévue, en toute sécurité.

HANDICAP MAJEUR

Tout pratiquant n'ayant pas l'autonomie nécessaire pour valider les tests de détermination du handicap modéré pour la pratique TSC est considéré comme personne en situation de handicap majeur.

Il pourra accéder à l'activité à condition qu'il soit encadré par au minimum 2 EH TSC.

Mises à part les restrictions imposées par le médecin qui délivre le certificat médical d'absence de contre-indication pour le TSC Handisub®, il n'y a pas de limitation particulière. Les modalités de pratique, peuvent concerner le lieu de pratique (piscine ou milieu naturel) ainsi que les limitations possibles comme la profondeur et les adaptations envisageables en termes de conditions de réalisation, de matériel ou d'encadrement.

LES ACCOMPAGNANTS DE PRATIQUANTS HANDISUB®

La qualification d'accompagnant TSC (AH) est essentiellement destinée aux personnes disposant d'une licence aidant de la FFESSM (non pratiquant) pour aider les encadrants, avant la mise à l'eau et après la sortie de l'eau.

Les licenciés, pratiquants autonomes - au regard du Code du Sport (APH), peuvent accompagner le PESH TSC dans l'eau avec l'encadrant Handisub®.

La qualification AH TSC n'est pas une obligation pour participer à une activité inclusive (binôme mixte, par exemple).

LES ENSEIGNANTS TSC HANDISUB®

Cette qualification n'est pas un brevet, elle est complémentaire (on doit être EH TSC avant de devenir MEFEH TSC.). Le stage d'évaluation formative est accessible aux enseignants de niveau minimum IE1 TSC. Il se déroule sur trois jours consécutifs ou non (24h au total), comprenant la partie théorique (éventuellement en distanciel) et quatre activités pratiques, dont l'assistance à un tireur Handisub® en difficulté.

Il est demandé de justifier, depuis l'obtention de la qualification IE1 TSC, de 5 séances d'enseignement minimum.

Les AH qui souhaitent passer la qualification élémentaire d'EH n'auront à valider que les compétences qui leur manquent, sous réserve qu'ils puissent justifier d'une pratique régulière.

LES FORMATEURS D'ENSEIGNANTS POUR TIREURS HANDISUB® : MEFEH TSC

Le MEF TSC, titulaire de la formation complémentaire EH TSC (enseignant pour tout pratiquant en situation de handicap), peut obtenir sa qualification de MEFEH TSC à la suite d'un stage complémentaire.

Formateur des accompagnants TSC (AH) et des enseignants TSC (EH), il délivre les qualifications élémentaires et peut intervenir dans les formations de MEFEH TSC.

ACCOMPAGNANT TSC POUR PRATIQUANTS EN SITUATION DE HANDICAP « AH »

ORGANISATION GENERALE

Les sessions d'accompagnant TSC (AH) sont organisées à l'échelon des clubs ou des structures commerciales agréées, des comités départementaux ou régionaux, sous la forme d'une évaluation formative ou d'un examen ponctuel, à l'occasion d'une formation EH TSC. Ce stage se déroule sur 16 heures, comprenant la théorie et la pratique (transferts et, uniquement pour les accompagnants pratiquants, accompagnement dans l'eau) :

- un module de 8 heures comprenant la partie tronc commun (enseignée par tout MFEH) et donnant lieu à une attestation de formation au bénéfice des participants
- un module pratique (transferts...), hors de l'eau pour tous et dans l'eau uniquement pour les pratiquants, enseigné par un cadre compétent de la commission concernée.

La qualification AH TSC consiste essentiellement à accompagner le pratiquant en situation de handicap TSC avant la mise à l'eau et à la sortie de l'eau. L'AH TSC, ayant les qualifications requises : T1 TSC minimum, peut éventuellement intégrer un binôme mixte.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être titulaire d'une licence FFESSM aidant ou pratiquant, en cours de validité
 - Être majeur
 - Présenter un CACI conforme aux préconisations fédérales de la commission médicale
- Il n'y a pas de niveau requis pour les AH TSC non pratiquant. Pour intégrer un binôme mixte, l'AH TSC doit justifier d'une pratique autonome.

FORMATEURS ET JURY DU TRONC COMMUN

Les formateurs et le jury sont identiques à ceux de la formation EH.

DÉLIVRANCE DE LA QUALIFICATION

- L'attestation du tronc commun AH est délivrée par le club, le comité départemental ou le comité régional, signée par le MEFEH.
- Le référent régional Handisub® doit enregistrer la qualification sur le site internet www.ffessm.fr, éditer l'attestation téléchargeable sur le site national de la FFESSM et l'adresser au candidat une fois le tronc spécifique obtenu.
- Le siège national de la FFESSM garde en archive les informations concernant les qualifications.

DUPLICATAS

Les duplicatas des cartes AH TSC sont délivrés par le siège national de la FFESSM.

FORMATION ET ÉVALUATION

La qualification AH atteste de compétences. Les compétences ou "savoir-faire" attendues sont définies par un titre générique (bandeau) qui regroupe des connaissances et des savoir-faire convergents. Ces capacités sont énumérées point par point et sont accompagnées de commentaires permettant d'en établir les limites.

CONTENUS DE FORMATION AH TSC

INFORMATIONS MÉDICALES ET RÉGLEMENTAIRES COMMUNES

Connaissances	Commentaires
Similaires au tronc commun de l'EH	Se référer aux éléments précisés dans la formation EH.

COMPÉTENCES PRATIQUES

Connaissances	Commentaires
Les techniques d'habillage et de déshabillage	- Assistance à l'équipement du PESH, en sécurité - Connaissance des différentes méthodes pour préserver l'intégrité du PESH (utilisation de tapis, en fauteuil...)
Les techniques de transfert	- Collaboration aux transferts du PESH, connaissance des prises et des positions pour assurer la sécurité du pratiquant et la sienne - Organisation d'une simulation personnelle de transfert en tant que pratiquant en situation de handicap, pour donner du sens
Les techniques de mise à l'eau et de sortie de l'eau	- Collaboration à la mise à l'eau et à la sortie de l'eau définies conjointement. - Pour les licenciés pratiquants, possibilité, selon leurs prérogatives, d'intégrer la palanquée - Pour les licenciés aidants, pas d'accompagnement dans l'eau
Les adaptations matérielles	Collaboration aux aspects matériels, partage d'analyses et propositions
Aider à l'organisation d'une formation de pratiquants Handisub Aider à l'organisation d'une compétition TSC avec des pratiquants Handisub TSC	Participation à la planification et à la réalisation de la formation, dans l'accueil des pratiquants (infrastructures, vestiaires, intimité des PESH, aide de pont...), en tant que personne ressource de l'équipe pédagogique - Participation aux compétitions TSC avec des pratiquants en situation de handicap - Possibilité de devenir juge TSC après avoir suivi le cursus de juge TSC
Aide à la formalisation et à l'évaluation	- Assistance à l'écriture sur le carnet, le passeport et, sur demande de l'équipe pédagogique, possibilité d'apporter son éclairage sur les bonnes pratiques liées à chaque pratiquant - Possibilité de servir de personne ressource à la prise de notes des pratiquants (commodités, équipements, techniques adaptées, consignes particulières de mise à l'eau et de sortie de l'eau...)

ENSEIGNANT POUR PRATIQUE EN SITUATION DE HANDICAP « EH TSC »

ORGANISATION GENERALE

Les sessions d'EH TSC sont organisées à l'échelon des clubs ou des structures commerciales agréées, des comités départementaux ou régionaux, sous la forme d'une évaluation formative ou d'un examen ponctuel. Ce stage se déroule sur trois jours consécutifs ou non (24h au total), comprenant la partie théorique et quatre activités pratiques (dont une en situation handicapante pour les stagiaires, et une avec des PESH incluant l'enseignement de l'assistance d'un pratiquant TSC Handisub® en difficulté). Deux demi-journées consécutives ou non sont consacrées au tronc commun à toutes les commissions de la FFESSM et les deux journées suivantes sont dédiées à la partie spécifique de la commission concernée. Il est possible de travailler de manière modulaire avec :

- une partie tronc commun de 8h modulable, préalable à la partie spécifique, enseignée par tout MEFEH, et donnant lieu à une attestation de formation au bénéfice des participants, valable un an.
- un module de quatre demi-journées (16h) comprenant la partie spécifique, avec 4 séances en situation, dispensé maximum un an après l'obtention du tronc commun, enseigné par un MEFEH.
- La formation peut être effectuée en milieu artificiel.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité
- Être titulaire de la carte RIFA de la commission concernée
- Être à minima enseignant de niveau IE1 TSC et avoir réalisé au minimum 5 séances d'enseignement
- CACI : se conformer aux préconisations fédérales de la commission médicale

FORMATEURS ET JURY DU TRONC COMMUN

Les sessions EH TSC sont organisées par un club, un comité départemental ou régional. L'organisateur doit avertir le président de la commission régionale concernée par la discipline enseignée ainsi que le référent régional Handisub® au moins un mois avant la session. Le référent régional Handisub® désigne un délégué, MEFEH TSC au minimum. A l'issue de la formation, il enregistre les qualifications à réception du bordereau de session. Lorsque le stage reçoit des stagiaires Moniteur Formateur (MEFEH), un MF2 ou MEF2, quelle que soit la commission, ayant la qualification MEFEH TSC doit être présent. La constitution d'une équipe de formateurs est à privilégier. L'accueil de « personnes ressources » spécialisées dans le handicap est conseillé.

DÉLIVRANCE DE LA QUALIFICATION

- L'attestation du tronc commun EH TSC est délivrée par le comité régional, signée par le MEFEH.
- Le référent régional Handisub® doit enregistrer la qualification sur le site internet www.ffessm.fr pour que le siège national de la FFESSM puisse éditer la carte EH TSC et l'adresser au candidat, une fois le tronc spécifique obtenu.

Le siège national de la FFESSM garde en archive les informations concernant les qualifications.

DUPLICATAS

Les duplicatas des cartes EH TSC sont délivrés par le siège national de la FFESSM.

FORMATION ET ÉVALUATION

Le niveau EH TSC atteste de compétences ou "savoir-faire". Les compétences attendues sont

définies par un titre générique (bandeau) qui regroupe des connaissances et des savoir-faire convergents. Ces capacités sont énumérées point par point et sont accompagnées de commentaires permettant d'en établir les limites. Les activités compatibles avec le cadre de l'acquisition des compétences sont définies.

PARTIE SPÉCIFIQUE DE FORMATION EH TSC

Compétences	Commentaires
Retour sur le Tronc Commun	- Questions - réponses - Échanges, quiz...
Cursus des Enseignants Handisub TSC	- Prise de connaissance du cursus EH TSC avant le stage - Précision sur les tests de détermination d'un handicap modéré - Boîte à outils FFSA
Cursus PESH TSC	- Prise de connaissance du cursus TSC Handisub® avant le stage - Echanges et précisions sur les fondamentaux du cursus : progression individualisée de chaque PESH TSC Handisub selon ses capacités, épanouissement de chaque PESH en lien avec son PPP (Plan de Prévention partagé), aide matérielle et humaine totale possible pour le PESH TSC, puis partielle, potentiel évolutif des compétences selon l'environnement, la déficience...
Transferts	Ateliers pratiques pouvant être intégrés aux séances d'encadrement
Accessibilité de la structure	Analyse de la situation pratique (PMR, sensoriel, environnement adapté aux troubles cognitifs ou comportementaux...)
Pratique entre encadrants	- Simulation par le stagiaire d'une situation de handicap moteur ou sensoriel - Simulation d'une assistance à un PESH TSC modéré, en immersion, depuis le retrait de l'arbalète jusqu'à un point d'appui - Compétences du N1 TSC et du RIFAT à vérifier et à rafraîchir - Points de vigilance, selon les types de handicap (moteur : axe tête-cou-tronc, moignons, articulations et surfaces cutanées - sensoriel : communication - MPC : acceptation nécessaire de l'aide du moniteur) - Communiquer, se coordonner avec l'Accompagnant Handisub
Mise en situation avec un PESH moteur et/ou sensoriel	Une séance, au moins, de pratique avec encadrement d'un PESH TSC en situation de handicap moteur et/ou sensoriel modéré en plongée

Rencontre avec un PESH en situation de handicap mental, psychique ou cognitif	- Prise de contact entre le stagiaire encadrant et le PESH TSC, en associant l'aidant (éducateur, famille...), avant la séance pratique - Echange pour se rendre compte de l'altérité de la personne, afin de comprendre ses capacités de communication, les outils utilisables, l'intérêt de reformuler, les éventuelles difficultés d'interaction sociale - Mise en pratique de la boîte à outils, échanges verbaux, jeux, en salle ou dans l'eau...
Pratique avec un PESH en situation de handicap mental, psychique ou cognitif (MPC)	- Possibilité de débiter et de se limiter à une séance de jeux avec un ou plusieurs participants en situation de handicap MPC - Adaptation pédagogique : spécificités de communication... - Adaptation du matériel face aux troubles sensoriels, aux instabilités comportementales... (combinaison spécifique, masque facial de surface ou d'immersion avec détendeur...) - Prise en compte et adaptation de l'environnement : éviter le bruit, les lumières parasites, la proximité d'un public perturbateur... - Recherche d'un retour du PESH TSC sur sa pratique, son ressenti - Consignation du suivi de l'activité du PESH sur son carnet...
Débriefing de la formation	Peut être réalisé en distanciel.

MONITEUR ENTRAINEUR FORMATEUR D'ENSEIGNANT HANDISUB POUR PESH TSC « MEFEH »

Les formations s'effectuent, entre autres, lors d'une participation à un stage de formation EH TSC avec encadrement de l'activité et enseignement de plusieurs cours pratiques et théoriques. La formation est supervisée par un moniteur MF2 ou MEF2 quelle que soit la commission, et ayant la qualification MEFEH TSC, responsable du stage qui valide les compétences nécessaires. Il est demandé de justifier, depuis l'obtention de la qualification EH TSC, de 5 séances pratiques et d'enseignement au minimum avec des PESH TSC, en milieu sécurisé artificiel ou naturel.

MEFEH TSC

Formateur des accompagnants TSC (AH) et des enseignants TSC (EH), il délivre les qualifications élémentaires et peut intervenir dans les formations de MEFEH TSC.

Un MEF1 TSC peut devenir MEFEH TSC une fois sa qualification EH TSC obtenue et après avoir :

- encadré au moins 5 séances un PESH TSC modéré ultérieurement à sa qualification EH TSC
- participé activement ou avoir organisé un stage complet de formation EH avec l'aide d'un tuteur MEF2 ayant la qualification de MEFEH TSC.

Ses missions sont les suivantes :

- organiser un stage de formation EH TSC
- être tuteur d'un EH TSC
- intervenir dans une formation de MEFEH TSC

ORGANISATION GENERALE

Les sessions de formation et évaluation MEFEH TSC sont organisées par les comités régionaux et interrégionaux, à l'occasion d'un stage EH TSC. La formation doit s'effectuer en milieu sécurisé, eau douce ou salée.

L'organisateur doit avertir le référent régional Handisub® et le président de la commission régionale au moins un mois avant la session. Le référent régional Handisub® désigne un délégué MF2 ayant la qualification MEFEH TSC. A l'issue de la formation, il enregistre les qualifications à réception du bordereau de session.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité
- Être âgé de 18 ans au moins
- Être titulaire de la carte RIFA TSC
- Être titulaire du niveau MEF1 TSC
- CACI : se conformer aux préconisations fédérales de la commission médicale
- Être en possession du EH TSC
- Avoir validé a minima 5 séances d'encadrement d'un PESH TSC
- Avoir validé des qualifications de PESH TSC
- Avoir participé activement à un stage EH ainsi qu'à son organisation

FORMATEURS ET JURY

Les Moniteurs Formateurs MF2 ou MEF2, quelle que soit la commission et ayant la qualification MEFEH TSC, sont les formateurs et les évaluateurs des MEFEH.

Un Délégué de la CTR ou de la TSC (MEFEH) est présent pendant toute la formation. Il est chargé de vérifier les dossiers des candidats ainsi que la conformité du déroulement de la formation et de l'évaluation. Il peut participer à la formation et à l'évaluation des candidats.

La constitution d'une équipe de formateurs est à privilégier. L'accueil de « personnes ressources » spécialisées dans le handicap moteur ou sensoriel, dans les troubles du neurodéveloppement ou psychiques est fortement conseillée.

DÉLIVRANCE DE LA QUALIFICATION

- Le référent régional Handisub® doit enregistrer la qualification sur le site internet www.ffessm.fr pour que le siège national de la FFESSM puisse éditer la carte MEFEH TSC et l'adresser au candidat.
- Le siège national de la FFESSM garde en archive les informations concernant les qualifications.

DUPLICATAS

Les duplicatas des cartes MEFEH TSC sont délivrés par le siège national de la FFESSM.

FORMATION ET ÉVALUATION

Le niveau MEFEH TSC atteste de compétences. Ces compétences ou “savoir-faire” caractéristiques de ce niveau sont les conditions **minimales** d'accès aux prérogatives définies par la FFESSM, en cohérence avec le Code du Sport. Les compétences attendues sont définies par un titre générique (bandeau) qui regroupe des connaissances et des savoir-faire convergents. Ces capacités sont énumérées point par point et sont accompagnées de commentaires permettant d'en établir les limites. Des activités envisageables dans le cadre de l'acquisition des compétences sont définies.

CONTENUS DE FORMATION MEFEH

CONCEVOIR

Objectifs	Commentaires
Définir des objectifs de formation sur la base des contenus EH	- Connaissance des procédures de déclaration, organisation d'une formation et stage EH planification, traçabilité, publicité, faisabilité - Établissement de la planification, contrôle de la traçabilité - Adaptation de la démarche pédagogique aux spécificités du public accueilli dans le stage. Identification des personnes ressources et des leviers pour les solliciter
Définir une stratégie d'enseignement	- Identification des points clés de l'organisation avant, pendant et après la formation d'enseignants Handisub® avec des PESH - Adaptation de la démarche pédagogique aux spécificités du public, exploitation du PPP - Identification et structuration des différents éléments constitutifs du contenu à enseigner en fonction de contraintes EH
Évaluer	- Conception des modalités d'évaluation - Planification, coordination de la mise en œuvre des évaluations

RÉALISER

Objectifs	Commentaires
Mettre en œuvre une stratégie de formation sur la base des contenus EH et utiliser les outils pédagogiques	- Présentation des différences entre situation de handicap modéré et majeur pour la plongée - Intervention au sein d'un stage de formation EH et enseignement des 3 modules. Mise en œuvre d'une formation EH - Anticipation des situations d'apprentissage à risques et mise en œuvre d'une organisation matérielle adaptée
Animer une séance théorique	- Déroulement de la séance, maîtrise des outils d'explication, exploitation de documents, maîtrise des supports - Mise en place des modalités d'évaluation (restitution, transposition...)
Enseigner l'organisation des plongées de formation des stages Handisub®	- Mise en œuvre d'un enseignement et d'une animation adaptés aux différents handicaps pour la plongée : modéré / majeur et à différentes profondeurs - Maintien d'un contact permanent et bienveillant avec ses élèves (enseignants et pratiquants) - Mise en œuvre des situations et organisation de séances en piscine et en milieu naturel
Mettre en place des remédiations	- Observation et restitution en vue de l'évaluation, en intégrant des éléments théoriques - Identification des dysfonctionnements, réajustement des situations d'apprentissage pour assurer leur fonctionnalité en toute sécurité

EVALUER

Objectifs	Commentaires
Réaliser une évaluation initiale (ou diagnostique), formative et finale (ou sommative)	- Organisation des plongées pour observer la pertinence et le bon fonctionnement des situations d'apprentissage proposées, la gestion du temps et de la logistique - Organisation du sauvetage d'un PESH TSC modéré pour veiller à la sécurité - Évaluation de la bonne compréhension des 3 modules théoriques et mise en œuvre des remédiations

ORGANISER UN STAGE DE FORMATION

Objectifs	Commentaires
Planifier, définir la logistique matérielle et les moyens humains	- Utilisation du cadre réglementaire (Code du sport, référentiels des pratiquants TSC et des enseignants TSC) pour identifier les contraintes - Mise en place d'une programmation, définition conjointe des moyens matériels nécessaires à la pratique, l'accessibilité des salles de cours, ... selon les situations de handicaps modérés - Identification des types de contact, du nombre d'enseignants et de leur niveau en fonction du nombre de pratiquants à encadrer et des spécificités
Organiser les plongées	- Accueil des pratiquants TSC (enseignants et pratiquants TSC Handisub® modéré, choix adapté du site de l'activité, composition des binômes, définition des paramètres de la séance, présentation de la séance et du lieu de l'activité - Gestion de la logistique, sécurisation et surveillance de la pratique
Communiquer, promouvoir la pratique Handisub®	- Utilisation des moyens fédéraux - Identification des médias locaux

LISTE DES MODIFICATIONS

Septembre 2025 :

Création de l'Accompagnant (AH /APH)